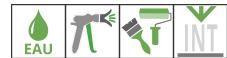


# IMPRESSION PLACO

Impression à base de copolymère acrylique en phase aqueuse



## DESTINATION

Impression pour les fonds neufs ou anciens en bon état et peu poreux. Idéale pour les chantiers HQE de par son écolabel.

## CARACTERISTIQUES

CERTIFICATIONS	  EU ECOLABEL : FR/044/014
ASPECT DU FILM	mat lisse
MASSE VOLUMIQUE	1.67 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 67 +/- 2% en volume : 45 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit . (cat. A/g): 30 g/l (2010). <b>Ce produit contient au maximum 1 g/l de COV</b>
POINT ÉCLAIR	Non concerné
BRILLANT SPÉCULAIRE	inférieur à 10 % 85°
CLASSEMENT AFNOR NFT 36 005	Famille I Classe 7b2
TEINTES	BLANC
CONDITIONNEMENT	15L

## PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application	DTU 59.1
<b>Matériel d'application</b>	Brosse : Dilution 0 à 10 % Rouleau poil 10/12 mm : Dilution 0 à 10 % Airless : Dilution 0 à 10 %.
<b>Rendement</b>	7 à 9 m <sup>2</sup> /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
<b>Diluant / Nettoyage du matériel</b>	Eau
<b>Séchage (20°C - 65%RH)</b>	HP : 20 mn Sec : 1 h Recouvrable : 2 h

## IMPRESSION PLACO

### PROCESSUS D'APPLICATION

<b>Support</b>	plaques de plâtre à épiderme cartonné, béton, enduit au mortier de liant hydraulique	Supports tachés, risque de remontées de substances colorantes	plâtre brut
<b>Impression</b>	IMPRESSION PLACO	IKARPRIM, NORMAY	IKARPRIM
<b>Finition</b>	Recouvrable par les peintures bâtiment monocomposantes et les revêtements muraux légers (papiers peints)		

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

<b>Stockage</b>	1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs
<b>Précaution d'emploi</b>	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
<b>Transport</b>	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route).
<b>Gestion des déchets</b>	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.